



URBAN TRAIL EXONA

25 JUIN 2016 – CORBEIL ESSONNES



ORGANISATION GENERALE

Article 1 : Organisateur

L'Urban Trail EXONA est organisé par le club de l'ASCE Triathlon Corbeil Essonnes, dont l'adresse est 49 rue du Bas Coudray - 91100 Corbeil Essonnes

Article 2 : Epreuves

L'Urban Trail EXONA est un ensemble de courses à pied urbaines de nuit, organisées le samedi 25 juin 2016 au départ de Corbeil Essonnes et au sein des communes de l'agglomération du Grand Paris Sud, Seine-Essonnes-Sénart, dans le département de l'Essonne (91). Ces épreuves se déroulent en une seule étape, à allure libre, et en un temps limité définis par l'Organisateur.

Epreuves adultes chronométrées :

Les épreuves de l'Urban Trail EXONA sont courues en individuel, sans aucune autre aide extérieure que celle prévue aux points de ravitaillement et celle des autres concurrents.

La course 32km est ouverte aux relais de 2 personnes.

Courses	Départ	Distance	Temps limite	Année de naissance
32 km solo et relais	20h00	2x16km	4h30 + entame du 2eme tour à 22h30	A partir de 1996 (ES/SE/MA)
16 km	20h05	16km	2h30	A partir de 1998 (JU/ES/SE/MA)
10 km	20h10	10,4km	2h00	A partir de 2000 (CA/JU/ES/SE/MA)

Animations sportives non chronométrées :

L'Urban Trail EXONA propose une marche nordique sur le parcours du 10km, pour lesquels il n'y aura pas de dossards numérotés, ni de classement à l'arrivée. L'épreuve de marche nordique sera parcourue à allure libre, pour toutes les catégories d'âge à partir de cadet.

Epreuve	Heure	Distance	Année de naissance
10 km marche nordique	20h10	10 400m	A partir de 2000 (CA/JU/ES/SE/MA)

Epreuves enfants chronométrées :

L'Urban Trail EXONA propose également une série de courses dédiées aux jeunes athlètes, et qui auront lieu l'après midi, le samedi 25 juin 2016.

Courses	Départ	Distance	Année de naissance
Minime (MI)	18h30	3 000m	2001 et 2002
Benjamin (BE)	18h30	3 000m	2003 et 2004
Poussin (PO)	18h50	1 500m	2005 à 2006

Epreuves enfants non chronométrées :

Les épreuves ouvertes aux plus jeunes auront lieu au sein même du stade Mercier. Il n'y aura pas de dossards numérotés, ni de classement à l'arrivée. Les enfants peuvent être accompagnés d'un parent durant l'épreuve.

Epreuves	Départ	Distance	Année de naissance
Ecole athlétique (EA)	19h05	400m	2007 à 2009
Baby athle (BB)	19h10	200m	2010 et après

Article 3 : Relais

La course 32km de l'Urban Trail EXONA est ouverte aux relais de 2 personnes.

Les équipes peuvent être masculines, féminines ou mixtes, et composées de catégories d'âges libres. Un classement relais sera établi par sexe, tous types de catégories d'âges confondus.

Le passage de relais se fera dans le stade Mercier, à la fin de la 1ere boucle, par transmission du dossard.



URBAN TRAIL EXONA

25 JUIN 2016 – CORBEIL ESSONNES



Article 4 : Programme

Le stade Mercier sera ouvert le samedi 25 juin 2016 à partir de 17h00.

Activités	Description	Samedi
Inscription sur place	S'inscrire sur place pour les courses adultes et marche nordique	17h00 – 19h30
	S'inscrire sur place pour les courses enfants	17h00 – 18h10
Retrait des dossards	Retirer son dossard pour les courses adultes	17h00 – 19h30
	Retirer son dossard pour les courses enfants	17h00 – 18h10
Consigne	Zone sécurisée et surveillée pour garder les affaires des participants (bien que la responsabilité reste incombée aux participants eux-mêmes).	17h00 – 1h30

L'Organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment ces éléments en fonction des circonstances.

Article 5 : Parcours

Le départ et l'arrivée des épreuves de l'Urban Trail EXONA se déroulent au même endroit, dans le Stade Louis Mercier, boulevard Henri Dunant - 91100 Corbeil Essonnes.

Les parcours des 10km, 16km et 32km passent dans les villes de Corbeil Essonnes et St Germain les Corbeil.

Caractéristiques des parcours :

CARACTERISTIQUES	10 km	16 km	32 km
Distance	10 400m	16 000m	32 000m
Dénivelé positif du parcours	130m	190m	380m
Temps maximum pour réaliser le parcours	2h00	2h30	4h30 + entame du 2eme tour à 22h30

Balisage et voie publique :

Le coureur de l'Urban Trail EXONA s'engage à n'emprunter que le parcours balisé et les trottoirs. Des signaleurs seront présents pour assurer la sécurité aux points sensibles. Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et ne sera en aucun cas prioritaire sur un véhicule.

Des postes de contrôles inopinés peuvent être mis en place à tout endroits du parcours. Tout coureur qui ne passe pas par une zone de pointage est disqualifié.

Semi-autosuffisance :

L'Urban Trail EXONA est une course nocturne individuelle en semi-autosuffisance, définie comme étant la capacité à être autonome entre deux points de ravitaillement, aussi bien sur le plan alimentaire que de celui de l'équipement vestimentaire et de sécurité. Un moyen d'éclairage est obligatoire (lampe frontale ou lampe torche) ainsi qu'une tenue avec bande réfléchissante.

Ravitaillements :

Sur le parcours, des zones de ravitaillement sont approvisionnées en boissons et nourriture à consommer sur place. Chaque coureur doit veiller à disposer, au départ de chaque zone de ravitaillement, de la quantité d'eau et d'aliments qui lui est nécessaire pour rallier le point de ravitaillement suivant. Un ravitaillement solide et liquide est assuré à l'arrivée des épreuves de l'Urban Trail EXONA. Seuls les coureurs porteurs d'un dossard visible ont accès aux postes de ravitaillement. Des poubelles et bâches sont disposées en grand nombre sur chaque poste de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées pour y déposer les déchets. Tout coureur pris en train de jeter sciemment ses déchets sur le parcours sera immédiatement disqualifié.

Assistance personnelle :

Aucune assistance personnelle n'est autorisée sur le parcours en dehors des zones de ravitaillement prévues à cet effet. Tous soins médicaux ou paramédicaux personnels sont strictement interdits. Il est formellement interdit de se faire accompagner sur le parcours par une autre personne qu'un concurrent régulièrement inscrit. Les accompagnateurs en vélo notamment ne sont pas autorisés, à l'exception des cyclistes de l'Organisation.



URBAN TRAIL EXONA

25 JUIN 2016 – CORBEIL ESSONNES



Modification du parcours :

L'Organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis :

- En cas de conditions météorologiques trop défavorables (importantes quantités de pluies, fort risque orageux...), le départ peut être reporté de quelques heures au maximum ; au-delà, les épreuves sont annulées.
- En cas de force majeure (en particulier en cas de mauvaises conditions météorologiques et pour des raisons de sécurité), l'Organisateur se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours ou de modifier les barrières horaires.

INSCRIPTION ET PARTICIPATION

Article 6 : Engagement

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Article 7 : Participation

L'Organisateur s'assurera, au regard de l'article L.231-3 du Code du Sport, que les participants sont :

- titulaires d'une Licence Athlé Compétition, d'une Licence Athlé Entreprise, d'une Licence Athlé Running (Santé Loisirs option « Running ») ou d'un Pass' Running délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme

- ou titulaires d'une Licence sportive au sens de l'article L.131-6 du code du sport délivrée par une fédération uniquement agréée et sur laquelle doit apparaître la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la Course à pied en compétition

- ou titulaires d'une Licence délivrée par la Fédération Française de Triathlon, la Fédération Française de Course d'orientation, ou la Fédération Française de pentathlon moderne

- ou, pour les autres participants, titulaires d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an ou sa photocopie.

Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical.

Les coureurs licenciés de la Fédération Française d'Athlétisme devront impérativement joindre la photocopie de la licence ou du Pass' Running 2015-2016.

Les coureurs non licenciés, Français ou étrangers, ou les coureurs licenciés à une autre fédération devront joindre au bulletin d'inscription l'original du certificat médical ou sa photocopie de non contre-indication à la pratique de la course à pied EN COMPÉTITION datant de moins d'un an à la date de l'épreuve.

La validité de la licence ou du certificat médical s'entend le jour de la manifestation. Les inscriptions par Internet seront validées par les organisateurs dès la réception des documents demandés.

ATTENTION : La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée si la preuve n'est pas faite de l'existence du certificat médical par sa présentation directe ou la présentation d'une licence sportive acceptée.

Une autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs.

La participation aux épreuves de l'Urban Trail EXONA entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement et de l'éthique de la course.



URBAN TRAIL EXONA

25 JUIN 2016 – CORBEIL ESSONNES



Article 8 : Inscription

Par internet :

Les inscriptions peuvent se faire par internet, lien disponible à partir du site ww.ascetriathlon.fr

Par courrier :

Les inscriptions à l'Urban Trail EXONA peuvent se faire par courrier **au plus tard jusqu'au lundi 20 juin 2016 inclus**, le cachet de la poste faisait foi, en remplissant le bulletin d'inscription avec paiement par chèque à l'ordre « ASCE Triathlon », à l'adresse suivante :
F.Canonville, 21 rue du Clos Bouquet, 77310 BOISSISE LE ROI

Sur place :

Les inscriptions à l'Urban Trail EXONA peuvent se faire sur place le jour même des épreuves, dans la limite des dossards disponibles, jusqu'à 30 minutes avant l'horaire de départ et soumis à majoration, avec paiement par chèque à l'ordre «ASCE Triathlon »

Article 9 : Dossard

L'attribution du numéro de dossard s'effectue par ordre chronologique d'inscription. Aucun numéro de dossard n'est attribué tant que le dossier du coureur n'est pas complet.

Chaque dossard est remis individuellement à chaque coureur, sur présentation d'une pièce d'identité avec photo ou d'une licence sportive.

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre, et doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Il doit donc être toujours positionné au-dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le dos ou une jambe. Pensez à prévoir quatre épingles à nourrice pour accrocher votre dossard.

Article 10 : Tarification

Pour toutes les épreuves, la grille tarifaire de l'édition 2016 est la suivante :

Courses	Enfants (EA/BB)	Enfants (PO/BE/MI)	10km	16km	32km (solo et relais)	10km Marche nordique
Jusqu'au 20 juin, courrier	Gratuit	2 €	10 €	16 €	32 €	10 €
Jusqu'au 20 juin, internet	Gratuit	2 + 1 €	10 + 1 €	16 + 1 €	32 + 1.6 €	10 + 1 €
Sur place (majoration)	Gratuit	2 + 2 €	10 + 5 €	16 + 5 €	32 + 5 €	10 + 5 €

En cas de forfait, il n'y a pas de remboursement.

Article 11 : Chronométrage et Classements

Les courses de l'Urban Trail EXONA sont chronométrées et donnent lieu à classements et récompenses. Un coureur qui n'emprunte pas l'intégralité de l'itinéraire n'est pas classé à l'arrivée.

Seuls les coureurs individuels ayant franchis la ligne d'arrivée dans le temps imparti et en ayant effectués la totalité du parcours sont considérés comme « Finishers ».

Le juge-arbitre officiel a toute autorité en matière de respect des règles et du classement. Son pouvoir de décision est sans appel. Il est assisté de juges officiels de courses, responsables de la régularité de l'épreuve. Ils peuvent interdire le franchissement de la ligne d'arrivée à tous concurrents n'ayant pas de dossard.

Article 12 : Récompenses

La cérémonie des récompenses de l'Urban Trail EXONA a lieu dans le stade Louis Mercier de Corbeil Essonnes.

Lors de la cérémonie des podiums, la présence des athlètes récompensés est obligatoire pour toucher leur lot. Aucun lot ne sera envoyé aux concurrents concernés.

La Marche nordique ne fait pas l'objet d'une remise de dossard, ni d'aucun classement ou de récompenses à l'arrivée.



URBAN TRAIL EXONA

25 JUIN 2016 – CORBEIL ESSONNES



Liste des podiums et horaires correspondants (facultatifs) :

	1 500 km Podium 19h30	3 000m Podium 19h15	10 km Podium 21h45	16 km Podium 22h15	32 km Podium 23h45
Master			3 premiers H 3 premières F	3 premiers H 3 premières F	3 premiers H 3 premières F
Senior			3 premiers H 3 premières F	3 premiers H 3 premières F	3 premiers H 3 premières F
Espoir			3 premiers H 3 premières F	3 premiers H 3 premières F	3 premiers H 3 premières F
Junior			3 premiers H 3 premières F	3 premiers H 3 premières F	
Cadet			3 premiers H 3 premières F		
Agents Ville de Corbeil			3 premiers H 3 premières F		
Relais					3 premiers H 3 premières F 3 premiers Mixtes
Minimes		3 premiers H 3 premières F			
Benjamins		3 premiers H 3 premières F			
Poussins	3 premiers H 3 premières F				

L'Organisateur se réserve le droit d'ajouter ou de supprimer des types de classements et de récompenses.

SECURITE ET MEDICAL

Article 12 : Sécurité

La sécurité de l'Urban Trail EXONA est assurée par la Police municipale et les signaleurs pendant les épreuves.

Les parcours des épreuves de l'Urban Trail EXONA empruntent la voie publique où la circulation reste ouverte aux véhicules. Les concurrents sont protégés par des signaleurs, mais il tient à chacun d'être vigilant lors des passages de carrefours ou les passages sur routes. Chaque coureur doit donc se conformer au Code de la route et est seul responsable d'un éventuel manquement à ces règles.

Les coureurs doivent respecter les consignes de la Police et des signaleurs sur tous les points du parcours (traversées de courses, etc.). Les coureurs sont susceptibles d'être arrêté temporairement afin de respecter des mesures de sécurité routières. Tout manquement à ce règlement peut entraîner la disqualification du coureur et la mise hors-course de celui-ci.

Article 13 : Santé

Le service médical de l'Urban Trail EXONA est assuré par la Croix Rouge pendant les épreuves. Le **poste de secours** est implanté à l'arrivée des courses.

L'organisateur se réserve le droit de stopper tout concurrent en mauvaise condition apparente et décline toute responsabilité en cas de défaillance due à un mauvais état de santé et/ou accident survenu sur le parcours.



URBAN TRAIL EXONA 25 JUIN 2016 – CORBEIL ESSONNES



INCIDENTS DE COURSES

Article 17 : Abandon

Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de contrôle (poste de secours, zone de ravitaillement...). Il doit alors prévenir le responsable de poste, qui invalide définitivement son dossard.

En cas d'abandon, de disqualification (par l'organisation ou l'équipe médicale), la responsabilité de l'Organisateur est dérogée.

Article 14 : Anti-dopage

Les participants de l'Urban Trail EXONA s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur.

Article 15 : Annulation

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté des organisateurs, aucun remboursement des frais d'inscription ne serait effectué.

DIVERS

Article 16 : Assurance / Responsabilité

Les organisateurs sont couverts par la police d'assurance souscrite pour cette épreuve.

Responsabilité individuelle accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur club. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vols ou de dommages qui pourraient survenir pendant cette manifestation sportive, sur la zone départ/arrivée.

Article 17 : Droits à l'image

Tout coureur autorise expressément les organisateurs de la Course Urban Trail EXONA, ainsi que les ayants droits tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à la course et ce, pour une durée illimitée.

Article 18 : Acceptation

En s'inscrivant à l'Urban Trail EXONA, chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et l'accepter expressément et sans réserve.

Article 19 : Renseignements

Organisation «Urban Trail EXONA - ASCE Triathlon»

Stade nautique Gabriel Menut, 49 rue du Bas Coudray - 91100 Corbeil Essonnes

Téléphone : 06.60.26.60.81 / 06.70.06.68.78

Contact : organisation@ascetriathlon.fr

Site internet : www.ascetriathlon.fr